

# LE D'AUZIELLE

Auzielle, le 19 août 2019

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

nvité(e) à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

MARDI 27 AOÛT 2019  
à 21H00 à la Mairie

our :

- ❖ Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- ❖ Crédit d'un emploi permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire dans une commune de moins de 2 000 habitants dont la pérennité dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, (ATSEM),
- ❖ Charte de l'arbre,
- ❖ Non exercice du droit de préemption sur les parcelles D208, D244, D211,
- ❖ Questions diverses.

ur votre présence,

Le Maire,  
Joseph REVEILLERE



Mairie d'Auzielle - Le Village - 31650 AUZIELLE  
tél : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr  
Horaires d'ouverture : lu. et mer. 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

### SUJETS TRAITÉS

## Council municipal du 27 août 2019

Présents : Mesdames THERON, COSTES, ALNOULT, DOUSSET, ZEGAFREDO

Messieurs : RESTES, FAUD, QUINNÉC, BOETAND, ROUSSEAU, REVEILLERE

Louisque CARRÈRE ayant donné pouvoir à Laure THÉRON

Absent excusé : Francis CONDAT

Secrétaire de séance : Claire Dounot  
le procès-verbal est attenant

La séance est ouverte à 21<sup>h</sup>09

I - Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

On le Maire explique que chaque année il s'agit de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à d'éventuels accroissements temporaire d'activité

On le Maire propose d'ouvrir des postes même si ils ne sont pas utilisés et de créer :

- 1 poste de Directeur de service à temps complet
- 7 postes d'agents techniques (3 temps complet / 4 temps partiels)
- 2 postes d'agents administratifs (1 temps complet / 1 temps non complet)

Accepté à l'unanimité.

II - Crédit d'un emploi d'ATSEM à temps en complet  
à l'école maternelle sur une durée de 18<sup>h</sup>88 hebdomadaire  
du 4/11/2019 au 06/07/2020

Accepté à l'unanimité.

III

### Charte de l'arbre

Christian Boucher explique l'initiative du conseil de proposer aux 36 communes de signer la Charte de l'arbre. Cette charte se décline en 5 axes :

Axis 1 : Connaître et inventer le patrimoine arboisé

Axis 2 : Protéger l'arbre dans nos communes

Axis 3 : Entretien nos arbres

Axis 4 : Développer et renouveler le patrimoine

Axis 5 : Sensibiliser, communiquer

Cette charte concerne les arbres sur l'espace public et n'a pas de conséquence financière pour Auzielle.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la proposition de signer cette charte.

Symbole de la charte accepté à l'unanimité.

Non exercice du droit de préemption sur les parcelles

D208, D244, D211

Le droit de préemption est donné au Maire jusqu'à 500 000€. La propriété en question est en vente à 630 000€.

On le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le droit de préemption de cette propriété.

Il propose de ne pas préempter sur ces parcelles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

- Période de relevé des compteurs d'eau -

du 3/09 au 10/09/2019

- Installation des compteurs Linky

Des tags ont été constatés sur différents compteurs.

On le Maire a déposé plainte à la gendarmerie pour délinquance sur le domaine public.

- Le local de Dr Dakouop (à côté des infirmeries) vient d'être loué à un opticien.

- Opération Biocâches 2019 -

Scénario de la Solidarité des Associations de l'UNAPEI.

De plusieurs années, la commune soutient cette action en versant l'AGAPEI à la mutualité de associations et en relayant auprès de associations et des commerçants d'Augiselle. En 2018 : 1500 biocâches ont été vendues.

Le conseil municipal a voté à la majorité de ce scénario.

- La bénédiction du rebus de pêche a détaché différents bâtiments (isolations, plafonds) et les tentes du Sticovel installé pour la fête de la St Jean.

La réparation des tentes a été refaite 1000€ à la commune par le Sticovel.

- Le balayage des voiries de la commune sera fait le 25 octobre 2019. Un affichage sera fait afin que les propriétaires de voitures déposent leur véhicule pour permettre le passage de la balayeuse.

La séance est levée à 22h08